



## Des nouvelles de *Ferréole* Les éoliennes citoyennes



### Nouvelle étude d'incidences

Vous le savez, Electrabel a déposé une nouvelle demande de permis pour son projet à My et l'enquête publique s'est terminée le 3 février. Nous avons étudié attentivement le dossier. Que faut-il en penser ? L'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) a été améliorée et précisée sur un certain nombre de points. Nous avons émis une série de remarques lors de la première enquête publique et nous avons poursuivi nos discussions avec le promoteur. Dans la nouvelle EIE, nous observons que nos remarques ont été prises en compte. Notre travail n'a donc pas été vain. Par exemple, nous demandons que les modèles d'éoliennes qui risquaient de provoquer des dépassements de la norme de bruit soient écartés du choix ou que des mesures de bridage des

éoliennes soient prévues. La réponse est claire : les éoliennes seront automatiquement bridées pour éviter tout dépassement. Autre exemple : nous demandons que le promoteur s'accorde avec la Défense nationale pour que le balisage lumineux des éoliennes ne soit activé que lors des exercices dans l'espace aérien local, de façon à limiter la gêne. Cette procédure est maintenant acquise.

### Conclusions ?

Au total, nous estimons que le projet présenté par Electrabel tend à réduire au maximum les conséquences négatives qu'il pourrait avoir sur les habitants et sur l'environnement naturel. Bien sûr, l'installation d'un parc éolien provoque inévitablement des modifications dans le paysage et dans les habitudes de vie des riverains. Ces modifications, chacun les percevra à sa façon, en fonction de l'utilité qu'il reconnaît

à ces changements pour lui et pour la collectivité. Il faut, en effet, mettre dans la balance l'impact positif de ces éoliennes : elles participeront à réduire notre dépendance énergétique et notre contribution au dérèglement climatique ; elles permettront aussi de réduire la production de déchets nucléaires. Bref, si elles voient le jour, les éoliennes de My contribueront à construire un monde meilleur pour nos enfants et petits-enfants.

### Un décret éolien : pour quoi faire ?

Le 16 janvier, le gouvernement wallon a adopté en première lecture le « décret éolien » qui sécurisera juridiquement les recommandations du Cadre de référence éolien. Ce décret révolutionne la façon d'attribuer les autorisations pour de nouveaux parcs éoliens. Finie la jungle du « premier arrivé, premier servi » et finis les



## Une question, une réponse.

### **Qu'est-ce qu'une « coopérative de façade » ?**

Les coopératives citoyennes éoliennes ont le vent en poupe. Il n'en faut pas plus pour voir apparaître de pâles copies qu'on appelle « coopératives de façade » parce qu'elles n'ont que le nom et l'apparence d'une coopérative. Elles sont mises sur pied par des sociétés de production d'énergie, parfois multinationales, et non pas par des citoyens.

Les vraies coopératives citoyennes comme Ferréole respectent les 7 principes de l'Alliance coopérative internationale. Notamment le principe d'indépendance : les coopérateurs sont vraiment les propriétaires de l'éolienne et détiennent le pouvoir au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale. Ils ne se contentent pas de prêter leur argent à une société qui dirige, dans les faits, la « coopérative ». Autre principe des vraies coopératives : les dividendes sont égaux pour tous les coopérateurs et le surplus des bénéfices restent dans la coopératives ou sont consacrés à des projets sociaux locaux. Enfin, les vraies coopératives sont ouvertes à tous les citoyens d'où qu'ils viennent, pendant toute la durée des projets.

Les valeurs citoyennes d'autonomie, de responsabilité et de solidarité sont notre marque de fabrique : elles nous différencient radicalement des coopératives de façade.

multiples projets qui se concurrencent dans une même région. C'est le gouvernement wallon qui, après appel d'offres, choisira les meilleurs projets selon des règles claires. Outre des critères urbanistiques et environnementaux et l'obligation pour les promoteurs d'ouvrir leurs projets à la participation citoyenne, le gouvernement prendra en compte les spécificités locales telles qu'elles ont été révélées par l'enquête publique sur la cartographie éolienne de l'automne dernier. Enfin le décret reconnaît le caractère d'utilité publique de l'implantation d'éoliennes.

### **Les animations de Ferréole**

Nous avons organisé, ces dernières semaines, différentes activités autour des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Pour les petits : animation dans les écoles, et pour les grands : soirée d'informations le 23 janvier sur les économies d'énergie à réaliser chez soi, avec deux auditeurs énergétiques et l'écopasseur de Ferrières. Le 31 janvier, nous avons accueilli à Xhoris Alain de Halleux et son film « *Welcome to Fukushima* ». Un beau film, sensible et nuancé, qui témoigne de la vie des habitants après la catastrophe nucléaire. Le public, plus de 50 personnes, a pu ensuite échanger avec le réalisateur sur son expérience au Japon et sur les conclusions qu'il en tire. Une soirée riche et interpellante.

### **Projet éolien de Herbet**

La société KDE-Belgium a déposé, le 20 janvier, sa demande de permis pour l'installation d'un parc de 7 éoliennes à Herbet-Durbuy (voir notre Lettre d'info n°10). Ce site est voisin de celui de My et concerne donc directement les habitants de Ferrières et Ferréole. Avec nos amis de l'association citoyenne Siteol-Durbuy, nous avons rencontré les responsables de KDE. En effet, il est nécessaire selon nous que les citoyens soient entendus par le promoteur et que leurs préoccupations soient prises en compte. Les responsables de KDE nous ont présenté leur projet et se sont déclarés intéressés par une participation citoyenne. Le dossier est disponible à la commune de Durbuy. Nous l'étudions attentivement de manière à émettre un avis critique et constructif lors de l'enquête publique. Nous vous tiendrons informés de nos conclusions.

[www.ferreole.be](http://www.ferreole.be)  
[contact@ferreole.be](mailto:contact@ferreole.be)  
**+32 (0)86 43 37 46**

## **Vous en demandez encore ? Voici !**

- Le vendredi 21 février, 20h, à Xhoris, projection du film « *Les moissons du futur* » de Marie-Monique Robin (la réalisatrice du film « *Le monde selon Monsanto* »). Peut-on nourrir le monde tout en préservant l'environnement ? Pour répondre à cette interrogation, M-M Robin est allée à la rencontre d'agriculteurs, d'économistes et de politiques au quatre coins du monde. Un débat suivra la projection : « Quelle agriculture pour quelle alimentation ? ». Cette soirée est une collaboration entre Ferréole. Et Ferritable (GAC alimentaire de Ferrières). Participation aux frais libre.

- Le 29 mars, l'Héliomobile de la Région wallonne s'arrêtera sur la place de Chablis. L'Héliomobile ? C'est une remorque équipée d'un panneau solaire thermique, d'un ballon de stockage et d'un système de gestion. Des animateurs de l'asbl Objectif 2050 nous en expliqueront le fonctionnement et répondront à nos questions tout au long de la journée. Bienvenue à tous ! Le 28, des classes primaires auront aussi l'occasion de visiter l'Héliomobile.

- Du 9 au 11 avril, stage de Pâques pour les enfants de 5 à 12 ans : des activités ludiques et créatives sur le thème du vent, animées par l'Académie du Vent ([www.academiesvdh.be](http://www.academiesvdh.be)). Informations et inscriptions : 086.730084 – [contact@ferreole.be](mailto:contact@ferreole.be)

- Voulez-vous participer avec nous à une création collective sur le thème des énergies, avec l'Alternative Théâtre (<http://alternative-theatre.be>) ? Contactez-nous ! 086.730084 – [contact@ferreole.be](mailto:contact@ferreole.be)

Toutes ces activités sont réalisées avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.

